

# COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales  
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 06/02/2026

Reçu en préfecture le 06/02/2026

Publié le

Berger Levaillant

ID : 066-216602128-20260202-010\_2026-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Six et le Deux Février à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 27 janvier 2026.

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLEUD, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Benoît TRISTANT, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie COUVEZ, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Pierre PAGNON, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Christophe CLARET donne pouvoir à Geoffrey TORRALBA, Romain ALBERT donne pouvoir à Marc MEDINA, Jean-Michel PONCE donne pouvoir à Gérard CEBELLAN.

Absent : Jean LANCELLA

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 26

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \* \*

Délib.010/2026

### Acquisition foncière de la parcelle cadastrée section BK n°127 lieu-dit «Els Terres Verds»

Monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, informe l'assemblée que dans le cadre de sa politique agricole, la commune, consciente de la pression foncière et notamment dans les espaces naturels et agricoles, s'est engagée à gérer durablement son territoire et à renforcer les équilibres de vie.

En partenariat avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER), la commune a été sollicitée pour se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section BK n°127 située au lieu-dit «Els Terres Verds» d'une superficie de 21a 03ca.

Il précise que le coût de cette acquisition ainsi que les frais afférents seront inscrits au budget communal, dans le cadre de la politique de lutte contre la cabanisation.

Au regard du caractère de la parcelle classée en zone A (espace agricole), monsieur Gérard CEBELLAN propose de répondre favorablement à cette proposition de la SAFER.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de monsieur Gérard CEBELLAN, adjoint au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

VU le projet unilatéral d'achat entre la commune et la SAFER portant sur la parcelle cadastrée section BK n°127 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle ;

➤ AUTORISE l'achat de la parcelle cadastrée section BK n°127 au lieu-dit «Els Terres Verds» d'une superficie de 21a 03ca pour un montant total de 5 208€ TTC plus les frais de notaire à la charge de la commune ;

➤ AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer la promesse unilatérale d'achat et tout acte utile en la matière, permettant de mener ce projet à son terme ;

➤ PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal communal de l'exercice 2026.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles,  
Les jours, mois et an que dessus.  
Certifiée exécutoire suivant transmission  
En préfecture du : 06 FEV. 2026  
Et publication du : 06 FEV. 2026

Le maire,  
Dr Marc MEDINA



La secrétaire,  
Héloïse MONREAL